



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

La Déléguée Territoriale



Dossier suivi par : Jacques LAFFONT  
Tel. : 04.67.27.11.85  
Mél : [j.laffont@inao.gouv.fr](mailto:j.laffont@inao.gouv.fr)

Monsieur le Maire  
Mairie de VIC-LE-FESQ  
16, Grand'Rue  
30260 VIC-LE-FESQ

Vos réf. :  
Nos réf. : JL/CA/163/18  
Objet : Elaboration du PLU, projet arrêté

Lattes, le 13 août 2018

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 12 juillet dernier, vous avez bien voulu me faire parvenir le dossier arrêté d'élaboration du PLU de votre commune.

La commune de VIC-LE-FESQ appartient à l'aire géographique des AOC « Huile d'olive de Nîmes », « Languedoc », « Olive de Nîmes », « Pélardon » et « Taureau de Camargue », ainsi qu'aux aires de production des IGP « Cévennes », « Gard », « Miel de Provence », « Pays d'Oc », « Poulet des Cévennes ou Chapon des Cévennes » et « Volailles du Languedoc ».

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

La commune a connu durant les dernières décennies une croissance forte, avec 3,05% en moyenne annuelle entre 1999 et 2013, en raison de son attractivité intrinsèque et de sa situation géographique. Cependant la silhouette urbaine est restée bien groupée autour du centre historique. Afin de conserver un contexte de village, le taux de croissance annuel moyen retenu pour l'échéance du PLU est inférieur, soit 1,86%, correspondant à 100 habitants supplémentaires à l'échéance du document.

Une partie des logements nécessaires est prévue en renouvellement et en densification urbaine (secteurs Ub). Les extensions se faisant au détriment de terres agricoles vont cependant concerner :

- Une parcelle de 0,66 ha (OAP Quartier Sud Ub) dont la vigne a été récemment arrachée ;
- Une parcelle en friche de 0,45 ha (OAP Quartier Sud UA 1) en partie enclavée dans le tissu urbain ;
- Un ensemble de 2,47 ha à vocation d'habitat (zone 2 AU OAP sans règlement) et de 1,24 ha de jardins, situés dans une partie inondable. Sur cette superficie se trouvent encore près de 0,38 ha de vignes, et un espace pâturé et arboré pour environ 0,80 ha.

Les terrains concernés sont tous situés à distance de l'aire délimitée parcellaire de l'AOC « Languedoc » et ne portent pas d'oliviers. L'urbanisation de l'espace pastoral est regrettable, et il est nécessaire qu'une superficie équivalente en surface, accessibilité et ressource fourragère puisse être mise à disposition de l'exploitant.

.../...

INAO - Délégation Territoriale Occitanie

SITE DE MONTPELLIER  
La Jasse de Maurin  
34970 LATTES  
Tél : 04.67.27.11.85  
[INAO-MONTPPELLIER@inao.gouv.fr](mailto:INAO-MONTPPELLIER@inao.gouv.fr)

SITE DE NARBONNE  
Rue du Pont de l'Avenir  
CS 50127  
11100 NARBONNE  
Tél : 04.68.90.62.00  
[INAO-NARBONNE@inao.gouv.fr](mailto:INAO-NARBONNE@inao.gouv.fr)

SITE DE GAILLAC  
Centre Technique du Vin  
52 Place Jean Moulin 2ème étage  
81600 GAILLAC  
Tél : 05.63.57.14.82  
[INAO-TOULOUSEGAILLAC@inao.gouv.fr](mailto:INAO-TOULOUSEGAILLAC@inao.gouv.fr)

SITE DE TOULOUSE  
Tél : 05.34.26.51.45  
[INAO-TOULOUSEGAILLAC@inao.gouv.fr](mailto:INAO-TOULOUSEGAILLAC@inao.gouv.fr)  
Antenne de Perpignan  
Tél : 04.68.34.53.38  
[INAO-NARBONNE@inao.gouv.fr](mailto:INAO-NARBONNE@inao.gouv.fr)

[www.inao.gouv.fr](http://www.inao.gouv.fr)

Concernant la délimitation des zones agricoles, les secteurs permettant la construction de bâtiments liés à l'exploitation et de logements le cas échéant sont de taille restreinte (11,87 ha en zone A contre 358,91 ha en zone Ap) cependant la concertation agricole et l'inventaire des besoins à venir et projets de construction sur l'échéance du PLU paraissent avoir été pris en compte. A noter qu'une partie de la surface de la zone A est déjà occupée par le giratoire de la Nouvelle et ne peut donc avoir aucune utilité.

Après examen du dossier, je vous informe donc que l'INAO n'a pas d'objections à formuler à l'encontre du projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOP et IGP concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice et par délégation,  
La Déléguée Territoriale  
Catherine RICHER



Copie DDTM 30

#### INAO - Délégation Territoriale Occitanie

**SITE DE MONTPELLIER**  
La Jasse de Maurin  
34970 LATTES  
Tél : 04.67.27.11.85  
[INAO-MONTPELLIER@inao.gouv.fr](mailto:INAO-MONTPELLIER@inao.gouv.fr)

**SITE DE NARBONNE**  
Rue du Pont de l'Avenir  
CS 50127  
11100 NARBONNE  
Tél : 04.68.90.62.00  
[INAO-NARBONNE@inao.gouv.fr](mailto:INAO-NARBONNE@inao.gouv.fr)

**SITE DE GAILLAC**  
Centre Technique du Vin  
52 Place Jean Moulin 2ème étage  
81600 GAILLAC  
Tél : 05.63.57.14.82  
[INAO-TOULOUSEGAILLAC@inao.gouv.fr](mailto:INAO-TOULOUSEGAILLAC@inao.gouv.fr)

**SITE DE TOULOUSE**  
Tél : 05.34.26.51.45  
[INAO-TOULOUSEGAILLAC@inao.gouv.fr](mailto:INAO-TOULOUSEGAILLAC@inao.gouv.fr)  
Antenne de Perpignan  
Tél : 04.68.34.53.38  
[INAO-NARBONNE@inao.gouv.fr](mailto:INAO-NARBONNE@inao.gouv.fr)

[www.inao.gouv.fr](http://www.inao.gouv.fr)